

Le Bourbon

Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants du promoteur MSC Investissements Canada Inc

30 janvier 2017, 17 h 00

Étaient présents:

MSC Investissements Canada Inc

- M. Ladib Aljundi, Président

Cabane

- M. Pascal Harvey, Président et fondateur

Atelier Christian Thiffault

- M. Christian Thiffault, architecte associé
- Mme Christine Robitaille, chargée de projet en architecture, associée

Tesla RP

- M. Rémy Moreau, conseiller senior

Office de Consultation Publique de Montréal

- M. Jean Burton, président de commission
- Mme Luba Serge, commissaire
- M. Pierre-Constantin Charles, commissaire
- M. Olivier Rinfret, analyste

1. Ouverture de la rencontre

La président, M. Jean Burton, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. L'ordre du jour est distribué. M Burton donne les objectifs de cette rencontre.

2. Cadre de la consultation publique

Le président de la commission rappelle le mandat donné par le Conseil municipal de la Ville de Montréal.

- Mandat de l'OCPM : M. Burton tient à souligner que l'OCPM est un organisme indépendant de la Ville de Montréal et, par conséquent, impartial, et dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil municipal ou le comité exécutif.

- Mandat de la Commission : Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public, ainsi que toute la documentation y étant associé pendant le processus de consultation. Les commissaires sont tenus de respecter le code de déontologie des commissaires en vigueur à l'Office. Il est d'ailleurs donné aux représentants du promoteur un petit livret de l'Office intitulé Consultations publiques.

3. Consultation publique

- Objet de la consultation: la consultation porte sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève.
- Déroulement de la consultation: 1- Information et 2- Opinions des citoyens : Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges de manière ordonnée. La première phase consiste à recueillir toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir à ce sujet les questions des citoyens. M. Burton précise qu'il est important pour les citoyens d'avoir le plus d'informations possible afin de formuler des opinions éclairées pour la deuxième phase. La deuxième phase est consacrée à l'audition des opinions orales et écrites.
- Calendrier, horaire et lieu : La séance d'information aura lieu le 9 février 2017 au Centre Saint-Pierre (salle 1205) à 19h, au 1212, rue Panet. L'objectif de la séance d'information est détaillé par le président de la commission, à savoir présenter le projet et répondre aux questions du public et de la commission. Le promoteur aura 20 minutes pour faire sa présentation. Sont ensuite présentées les règles habituelles pour assurer le bon déroulement de cette soirée d'information. En cas d'un trop grand nombre de questions, une séance supplémentaire pourrait être organisée le 13 février.

L'audition des opinions aura lieu le 7 mars 2017 à 19h aussi au Centre Saint-Pierre. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes qui se seront inscrites avant la date limite du 2 mars seront invitées à présenter leur opinion à la commission qui pourrait poser des questions afin de bien cerner les propos du participant. Le président donne diverses explications sur le rôle de chacun lors de ces séances. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient avoir lieu les 8 et 9 mars.

4. Rôle des porte-parole et des personnes-ressources du promoteur

Le président de la commission explique le rôle des porte-paroles et des personnes-ressources lors des audiences publiques et tout au long du processus de consultation et invite les représentants du promoteur à identifier, si besoin était, des experts qui

pourront répondre aux questions des participants lors des séances. Ces personnes-ressources pourront être assises dans la salle. La commission demande de fournir une liste de leur nom et de leur titre afin de bien les présenter.

- Désignation des porte-parole : trois représentants du promoteur pourront participer aux séances d'information et être assis à une table à l'avant de la salle.
- Présence aux séances publiques : en plus des trois représentants mentionnés plus haut, le promoteur est invité à identifier des personnes-ressources additionnelles qui pourraient agir à titre d'experts.

5. Support logistique

Il est spécifié aux représentants du promoteur que l'Office possède tout le matériel adéquat pour la présentation. Toute communication entre le promoteur et la commission sera assurée par l'analyste, M. Olivier Rinfret.

6. Documentation

Toute documentation jugée pertinente devra être envoyée à M. Olivier Rinfret.

7. Questions et enjeux

Les commissaires suggèrent divers éléments à prendre en considération en vue de la séance d'information. Des questions sont aussi posées en rapport aux études effectuées et afin d'approfondir la compréhension du projet Le Bourbon.

Il est notamment demandé quelle était la vision du secteur et du projet pour le promoteur. Le promoteur décrit l'ensemble du projet et le processus de réflexion qui a mené au résultat présenté en consultation publique.

8. Varia

Rien n'est ajouté à la rubrique varia.

Fin de la rencontre: 18 h 30